
**Technologies de l'information —
Interconnexion de systèmes ouverts
(OSI) — Procédures opérationnelles pour
les organismes d'enregistrement de l'OSI:
Enregistrement des arcs d'identificateur
d'objet au-dessous de l'arc de niveau
supérieur administré conjointement par
l'ISO et l'UIT-T.**

*Information technology — Open Systems Interconnection —
Procedures for the operation of OSI Registration Authorities :
Registration of Object Identifier arcs beneath the top-level arc jointly
administered by ISO and ITU-T*

PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO/IEC 9834-3:2005](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6fe511a0-18ed-4be4-b840-0053a5012045/iso-iec-9834-3-2005)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6fe511a0-18ed-4be4-b840-0053a5012045/iso-iec-9834-3-2005>

© ISO/CEI 2005

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax. + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
1	Domaine d'application..... 1
2	Références normatives..... 1
2.1	Recommandations Normes internationales identiques..... 1
3	Définitions..... 1
3.1	Termes relatifs à l'ASN.1..... 1
3.2	Termes relatifs à l'Annuaire..... 1
3.3	Termes relatifs à l'arbre de noms hiérarchiques d'enregistrement et à l'arbre d'identificateurs d'objet..... 2
3.4	Autres définitions..... 2
4	Abréviations..... 2
5	Information générale..... 2
6	Éléments d'information des entrées de registre..... 2
7	Procédures..... 3
7.1	Tenue à jour du registre..... 3
7.2	Enregistrement des entrées..... 3
7.3	Suppression d'entrée..... 3
7.4	Modification d'entrée..... 3
7.5	Règlement des différends..... 3
Annexe A	– Formulaire d'enregistrement..... 5
A.1	Code des entrées..... 5
A.2	Exemple d'entrée d'enregistrement possible pour un domaine d'activité commun ISO/UIT-T..... 5
A.3	Exemple d'entrée d'enregistrement possible pour une organisation internationale..... 5

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6fe511a0-18ed-4be4-b840-0053a5012045/iso-iec-9834-3-2005>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) et la CEI (Commission électrotechnique internationale) forment le système spécialisé de la normalisation mondiale. Les organismes nationaux membres de l'ISO ou de la CEI participent au développement de Normes internationales par l'intermédiaire des comités techniques créés par l'organisation concernée afin de s'occuper des domaines particuliers de l'activité technique. Les comités techniques de l'ISO et de la CEI collaborent dans des domaines d'intérêt commun. D'autres organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO et la CEI participent également aux travaux. Dans le domaine des technologies de l'information, l'ISO et la CEI ont créé un comité technique mixte, l'ISO/CEI JTC 1.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale du comité technique mixte est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par le comité technique mixte sont soumis aux organismes nationaux pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des organismes nationaux votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO et la CEI ne sauraient être tenues pour responsables de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO/CEI 9834-3 a été élaborée par le comité technique mixte ISO/CEI JTC 1, *Technologies de l'information*, sous-comité SC 6, *Téléinformatique*, en collaboration avec l'UIT-T. Le texte identique est publié en tant que Rec. UIT-T X.662.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6fe511a0-18ed-4be4-b840-0053e5012045/iso-iec-9834-3-2005>

Cette troisième édition annule et remplace la deuxième édition (ISO/CEI 9834-3:1998), qui a fait l'objet d'une révision technique.

L'ISO/CEI 9834 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Technologies de l'information — Interconnexion de systèmes ouverts (OSI) — Procédures opérationnelles pour les organismes d'enregistrement de l'OSI*:

- *Partie 1: Procédures générales et arcs sommitaux de l'arborescence des identificateurs d'objet ASN.1*
- *Partie 2: Procédures d'enregistrement pour les types de documents OSI*
- *Partie 3: Enregistrement des arcs d'identificateur d'objet au-dessous de l'arc de niveau supérieur administré conjointement par l'ISO et l'UIT-T*
- *Partie 4: Enregistrement des profils de terminaux virtuels VTE*
- *Partie 5: Enregistrement des définitions des objets de contrôle VT*
- *Partie 6: Enregistrement des processus d'application et des entités d'application*
- *Partie 7: Enregistrement conjoint par l'ISO et l'UIT-T d'organisations internationales*
- *Partie 8: Génération et enregistrement des identificateurs uniques universels (UUID) et emploi de ces identificateurs comme composants d'identificateurs d'objet ASN.1*

Introduction

La Rec. UIT-T X.660 | ISO/CEI 9834-1 définit les procédures d'enregistrement permettant de répondre aux prescriptions pour l'assignation de noms non ambigus (tels que les identificateurs d'objet spécifiés dans la Rec. UIT-T X.680 | ISO/CEI 8824-1 ou les noms distinctifs spécifiés dans la Rec. UIT-T X.501 | ISO/CEI 9594-2) à des objets (des entités pouvant faire l'objet d'une distinction). Ces procédures d'enregistrement sont généralement applicables indépendamment du type d'objet en question. La Rec. UIT-T X.660 | ISO/CEI 9834-1 définit en particulier l'arbre de noms résultant d'un enregistrement hiérarchisé, qui est un arbre dont les sommets correspondent aux objets enregistrés et dont les sommets non-feuilles peuvent être des organismes d'enregistrement. La Rec. UIT-T X.660 | ISO/CEI 9834-1 définit également les procédures de délégation de l'organisme pour l'assignation de noms pour s'assurer que ceux-ci ne sont pas ambigus.

La racine de l'arbre des identificateurs d'objet ASN.1 est la Rec. UIT-T X.660 | ISO/CEI 9834-1. Il y a trois arcs de niveau supérieur:

Valeur entière primaire	Identificateur secondaire
0	itu-t
1	iso
2	joint-iso-itu-t

NOTE 1 – En vertu de la Rec. UIT-T X.680 | ISO/CEI 8824-1, les identificateurs secondaires **ccitt** et **joint-iso-ccitt** peuvent être utilisés comme synonymes respectivement de **itu-t** et **joint-iso-itu-t**.

NOTE 2 – **itu-r** est un identificateur secondaire additionnel pour l'arc de niveau supérieur 0.

Les organismes d'enregistrement pour les noeuds identifiés par les arcs de niveau supérieur **itu-t** (0) et **iso** (1) figurent dans la Rec. UIT-T X.660 | ISO/CEI 9834-1, Annexe A. Un examen plus approfondi n'entre pas dans le cadre de la présente Recommandation | Norme internationale.

L'organisme d'enregistrement identifié par **joint-iso-itu-t** (2) est celui de "l'organisme d'enregistrement international chargé d'attribuer des valeurs aux arcs des identificateurs d'objet ASN.1 au-dessous de l'arc de niveau supérieur administré conjointement par l'ISO et l'UIT-T". Le fonctionnement de cet organisme d'enregistrement¹⁾ est spécifié dans la présente Recommandation | Norme internationale.

La présente Recommandation | Norme internationale concerne un organisme d'enregistrement ayant un rôle purement administratif, comme défini dans la Rec. UIT-T X.660 | ISO/CEI 9834-1.

¹⁾ L'organisme d'enregistrement chargé d'attribuer des arcs pour les travaux menés conjointement par l'ISO/CEI et l'UIT-T est l'American National Standards Institute (ANSI), <http://www.ansi.org>.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO/IEC 9834-3:2005](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6fe511a0-18ed-4be4-b840-0053a5012045/iso-iec-9834-3-2005)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6fe511a0-18ed-4be4-b840-0053a5012045/iso-iec-9834-3-2005>

**NORME INTERNATIONALE
RECOMMANDATION UIT-T**

**Technologies de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – Procédures
d'exploitation pour les organismes d'enregistrement de l'OSI: Enregistrement
des arcs d'identificateur d'objet au-dessous de l'arc de
niveau supérieur administré conjointement
par l'ISO et l'UIT-T**

1 Domaine d'application

La présente Recommandation | Norme internationale spécifie les procédures que doivent suivre les organismes d'enregistrement internationaux pour attribuer des valeurs aux arcs d'identificateur d'objet ASN.1 au-dessous de l'arc de niveau supérieur administré conjointement par l'ISO et l'UIT-T.

2 Références normatives

Les Recommandations et Normes internationales suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui y est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Recommandation | Norme internationale. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toutes Recommandations et Normes sont sujettes à révision et les parties prenantes aux accords fondés sur la présente Recommandation | Norme internationale sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des Recommandations et Normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur. Le Bureau de la normalisation des télécommunications de l'UIT-T tient à jour une liste des Recommandations de l'UIT-T en vigueur.

2.1 Recommandations | Normes internationales identiques

- Recommandation UIT-T X.501 (2001) | ISO/CEI 9594-2:2001, *Technologies de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – L'annuaire: les modèles.*
- Recommandation UIT-T X.660 (2004) | ISO/CEI 9834-1:2004, *Technologies de l'information – Interconnexion des systèmes ouverts – Procédures d'exploitation pour les organismes d'enregistrement de l'OSI: procédures générales et arcs sommitaux de l'arborescence des identificateurs d'objet ASN.1.*
- Recommandation UIT-T X.680 (2002) | ISO/CEI 8824-1:2002, *Technologies de l'information – Notation de syntaxe abstraite numéro un: spécification de la notation de base.*

3 Définitions

Pour les besoins de la présente Recommandation | Norme internationale, les définitions suivantes s'appliquent.

3.1 Termes relatifs à l'ASN.1

La présente Recommandation | Norme internationale utilise les termes suivants, qui sont définis dans la Rec. UIT-T X.680 | ISO/CEI 8824-1:

- a) objet;
- b) identificateur d'objet.

3.2 Termes relatifs à l'Annuaire

La présente Recommandation | Norme internationale utilise les termes suivants, qui sont définis dans la Rec. UIT-T X.501 | ISO/CEI 9594-2:

- a) nom d'Annuaire;
- b) nom distinctif relatif.

3.3 Termes relatifs à l'arbre de noms hiérarchiques d'enregistrement et à l'arbre d'identificateurs d'objet

La présente Recommandation | Norme internationale utilise les termes suivants, qui sont définis dans la Rec. UIT-T X.660 | ISO/CEI 9834-1:

- a) identificateur secondaire additionnel;
- b) valeur entière primaire;
- c) organisme d'enregistrement;
- d) nom hiérarchique d'enregistrement (RH-name);
- e) arbre de noms résultant d'un enregistrement hiérarchisé (RH-name-tree);
- f) valeur secondaire.

3.4 Autres définitions

3.4.1 registre: recueil de toutes les entrées enregistrées par l'entité responsable de l'enregistrement.

3.4.2 nom de nœud d'arbre de noms hiérarchiques d'enregistrement: type d'arbre RH-name qui identifie un nœud de l'arbre RH-name-tree.

4 Abréviations

Pour les besoins de la présente Recommandation | Norme internationale, les abréviations suivantes s'appliquent:

- | | |
|--------------|--|
| ASN.1 | Notation de la syntaxe abstraite numéro un (<i>abstract syntax notation one</i>) |
| RH-name-tree | Arbre de noms résultant d'un enregistrement hiérarchisé (<i>registration-hierarchical-name-tree</i>) |

ITeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

5 Information générale

5.1 L'organisme d'enregistrement a un rôle purement administratif dans les décisions d'enregistrement de la Commission d'études de l'UIT-T du Sous-Comité ISO/CEI ou du comité technique ISO compétent au sujet de l'adjonction d'une entrée dans le registre. 0053a5012045/iso-iec-9834-3-2005

5.2 Lorsqu'une attribution est faite à un organisme international ou à un domaine d'activité commun, les responsables doivent faire en sorte qu'un arbre approprié d'organismes d'enregistrement soit établi, afin d'enregistrer toutes les attributions suivantes.

6 Eléments d'information des entrées de registre

6.1 Les éléments d'information d'une entrée de registre sont:

- a) le nom d'un nœud de l'arbre RH-name-tree, composé d'une valeur entière primaire (à titre facultatif) et d'une valeur secondaire (identificateur secondaire) obtenue à partir du jeu de caractères spécifié pour un "identificateur" dans la Rec. UIT-T X.680 | ISO/CEI 8824-1, 11.3 (formant ensemble une instance de "NameAndNumberForm" pour "ObjIdComponent" – voir la Rec. UIT-T X.680 | ISO/CEI 8824-1, 31.3), dont chaque valeur entière primaire doit être unique dans ce registre.

NOTE – La Rec. UIT-T X.680 | ISO/CEI 8824-1, 11.3, spécifie qu'un identificateur "identifier" sera constitué d'un nombre quelconque (un ou plusieurs) de lettres, chiffres et traits d'union, que le premier caractère doit être une lettre minuscule, que le dernier caractère ne peut pas être un trait d'union et qu'un trait d'union ne peut pas être immédiatement suivi par un autre trait d'union;

- b) soit:
 - 1) un domaine d'activité commun ISO/CEI et UIT-T dans lequel doit être appliquée la valeur spécifiée par le numéro du sujet d'étude de l'ISO et le numéro de la Norme internationale dans laquelle est spécifié le nœud de l'arbre RH-name-tree, ainsi que la Commission d'études, la période d'études et la Question de l'UIT-T, le numéro de la Recommandation UIT-T (ou CCITT) dans laquelle est spécifié le nœud de l'arbre RH-name-tree, et un titre court; ou
 - 2) une organisation internationale élaborant des normes ouvertes.

EXEMPLE – L'Union postale universelle (UPU) ou l'Organisation pour l'élaboration de normes d'information structurées (OASIS) sont des exemples d'organisations internationales de ce type;

- c) le statut de l'entrée indiquant si celle-ci est "active" ou "deleted" (active ou supprimée);
- d) soit:
 - 1) un "responsable" nommé par l'ISO/CEI et un autre nommé par l'UIT-T qui s'entendront sur l'attribution de nœuds de l'arbre RH-name-tree dans le domaine d'activité; ou
 - 2) un "responsable" de l'organisation internationale à laquelle le ou les nœuds subordonnés sont attribués.

6.2 L'entrée d'enregistrement sera identifiée par l'identificateur d'objet tiré du nom du nœud de l'arbre RH-name-tree, conformément à la Rec. UIT-T X.660 | ISO/CEI 9834-1, Annexe A.

7 Procédures

7.1 Tenue à jour du registre

Un registre doit être tenu à jour. A cet effet, il faut enregistrer pour chaque entrée les renseignements requis au titre du § 6.

7.2 Enregistrement des entrées

7.2.1 De nouvelles entrées doivent être ajoutées au registre à la suite de simples résolutions du sous-comité ISO/CEI ou du comité technique ISO compétent, ratifiées par des décisions de la Commission d'études compétente de l'UIT-T, ou à la suite de décisions prises par la Commission d'études compétente de l'UIT-T, ratifiées par de simples résolutions du sous-comité ISO/CEI ou du comité technique ISO compétent.

7.2.2 L'identificateur secondaire de l'arc au-dessous de l'arc de niveau supérieur 2 sera demandé par les responsables de l'ISO/CEI et de l'UIT-T ou de l'organisation internationale. Si l'identificateur secondaire est déjà attribué dans le registre ou jugé inapproprié pour une autre raison par l'organisme d'enregistrement, celui-ci refusera la demande. Dans le cas contraire, l'identificateur secondaire sera attribué.

7.2.3 La valeur entière primaire de l'arc sera attribuée par l'organisme d'enregistrement international. Cette valeur sera en principe séquentiellement majorée par addition de l'entier positif "un" (soit +1) à la dernière valeur entière primaire attribuée dans le registre.

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6fe511a0-18ed-4be4-b840-0053a5012045/iso-iec-9834-3-2005>
 ISO/IEC 9834-3:2005

7.3 Suppression d'entrée

7.3.1 L'entrée "status" sera actualisée à l'inscription et à la suppression d'une entrée.

7.3.2 Les entrées seront marquées comme étant supprimées (tout en étant conservées) à la suite de simples résolutions du sous-comité ISO/CEI ou du comité technique ISO compétent, ratifiées par des décisions de la Commission d'études de l'UIT-T compétente, ou à la suite des décisions prises par la Commission d'études de l'UIT-T compétente, ratifiées par de simples résolutions du sous-comité ISO/CEI ou du comité technique ISO compétent, si aucune autre attribution d'identificateur d'objet dans le domaine d'activité n'est envisagée. Les valeurs entières primaires (et les identificateurs secondaires) des arcs indiqués comme supprimés ne seront jamais réutilisées pour un nouvel arc.

7.4 Modification d'entrée

7.4.1 Les entrées ne doivent pas être modifiées, sauf pour remplacer le "responsable" ou le numéro de projet de l'ISO/CEI, le responsable de l'UIT-T ou le numéro de la Question.

7.4.2 Dans le premier cas, il suffira d'une simple résolution du sous-comité ISO/CEI ou du comité technique ISO concerné, notifiée par écrit à l'organisme d'enregistrement international.

7.4.3 Dans le second cas, il faudra une décision de la Commission d'études de l'UIT-T concernée, notifiée par écrit à l'organisme d'enregistrement international.

7.5 Règlement des différends

7.5.1 Des différends peuvent se produire dans l'exploitation du registre, par exemple quand on demande un identificateur secondaire qui est déjà attribué. Les différends doivent être résolus de la manière suivante.

7.5.2 L'entité internationale responsable de l'enregistrement informera le responsable de l'ISO/CEI et celui de l'UIT-T d'un différend et de la nécessité de le résoudre.